

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation Le 03 septembre 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Grazzella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Etaient absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELLÉ Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Décision modificative du Budget Primitif 2026 N° 2- ouverture de crédits au chapitre 041

Numéro de la délibération : **CM260910_D16bis**

Le Conseil municipal de la Commune de Capinghem,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° [à compléter] en date du [à compléter] portant adoption du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant que la commune a engagé des frais d'études relatifs au projet d'extension du cimetière, comptabilisés au compte 203 « Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion », pour un montant total de 37 488.00 € ;

Considérant que ces études ont été engagées en vue de la réalisation des travaux d'extension du cimetière ;

Considérant que les travaux relatifs à cette opération sont actuellement en cours et que leur achèvement est prévu en **novembre 2026** ;

Considérant que les frais d'études engagés en vue de la réalisation d'une immobilisation corporelle doivent être intégrés au coût de cette immobilisation par transfert du compte 2031 vers le compte d'immobilisation concerné ;

CM260910_D16 BIS – Décision modificative du Budget Primitif 2026 N° 2- ouverture de crédits au chapitre 041

Considérant que les travaux étant achevés au cours de l'exercice 2026, les frais d'études peuvent être transférés au compte 2116 « Cimetières » ;

Considérant que ce transfert constitue une opération d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement et qu'il convient, à ce titre, d'ouvrir les crédits nécessaires au **chapitre 041 « Opérations patrimoniales »**, en dépenses et en recettes d'investissement ;

Considérant que cette opération est équilibrée à hauteur de **37 488.00 €** en dépenses et en recettes ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la décision modificative n° [à compléter] au budget principal de la commune pour l'exercice 2026, afin de permettre le transfert des frais d'études relatifs au projet d'extension du cimetière du compte 2031 « Frais d'études » vers le compte 2116 « Cimetières ».

Article 2 :

D'ouvrir les crédits suivants au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » de la section d'investissement :

Section	Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
Investissement	041	2116	Cimetières	37 488,00 €	
Investissement	041	2031	Frais d'études		37 488,00 €
TOTAL	041			37 488,00 €	37 488,00 €

Article 3 :

De préciser que cette opération constitue une **opération d'ordre budgétaire**, sans incidence sur l'équilibre global de la section d'investissement, les crédits étant ouverts à due concurrence en dépenses et en recettes au chapitre 041.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 5 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et au comptable public pour exécution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

25 SEP. 2026 S²LO

ID : 059-215901281-20260910-CM260910_D16BIS-DE

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 23 SEP. 2026